



N° 09-3

SAISON 09-10

**DEMANDE DE MUTATION ORDINAIRE****VOLET N° 1** du 18 MAI au 12 JUIN 2009 inclusCe volet doit être adressé à la Ligue ou au Comité de la nouvelle association.  
Coller au dos, le récépissé de l'envoi du volet N° 2

TARIF :

**Messieurs**

- 
- Numérotés
- 
- 
- Classés 17 et plus
- 
- 
- Classés 13 à 16
- 
- 
- Classés 5 à 12

**Dames**

- 
- Numérotées
- 
- 
- Classées 14 et plus
- 
- 
- Classées 10 à 13
- 
- 
- Classées 9 et moins

Le classement à retenir est celui en vigueur à la date de la demande de mutation  
Pour calculer votre nouveau classement, divisez votre nombre de points par 100 et gardez les chiffres avant la virgule.**Informations joueur**

**1**

Nom  Prénom  Nationalité

Adresse actuelle

Date de naissance  Classement  Pts  N° de licence  Sexe

Le joueur intègre-t-il une structure fédérale d'entraînement?  Oui  Non Si oui, dans laquelle

**Association ou pays quitté**

Numéro

Intitulé

De la ligue

**Association pour laquelle le joueur sollicite la mutation**

Numéro

Intitulé

Contact mail

De la ligue

**Informations Critérium fédéral 2008/2009**

Participation  Oui  Non

Niveau lors du dernier tour

**Avis**

Ligue recevante  date

Fédération  date

Si le joueur est numéroté ou intègre une structure fédérale d'entraînement, la ligue recevante doit adresser le volet N° 1 à la FFTT

**Indemnité de formation**

Année de Naissance

Classement 2009/2010

Nombre de points

Valeur du point (Voir en bas de page)

Montant indemnité (Points x Valeur du point)

La mutation sera effective au règlement de l'indemnité de formation

**Date et signature du joueur**

Signature des parents ou du tuteur légal, si le joueur est mineur, précédée de la mention manuscrite "BON POUR ACCORD"

Ce coupon doit être adressé à la ligue quittée par l'organisme ayant traité la mutation

Nom de la Ligue quittée

Nous vous informons que le/la joueur(se) : Nom - Prénom

N° de licence  est muté(e) en date du

au club de  Ligue



N° 09-3

SAISON 09-10

**AVIS DE MUTATION****VOLET N° 2** du 18 MAI au 12 JUIN 2009 inclus

Ce volet doit être adressé à L'association quittée par pli recommandé (Sauf cas prévus à l'article 9.1.2)

Nom  Prénom  N° de licence

déclare avoir sollicité ma mutation pour l'association

dans la Ligue

**Date et signature du joueur**

Signature des parents ou du tuteur légal, si le joueur est mineur, précédée de la mention manuscrite "BON POUR ACCORD"



Indemnité de formation : les classements pris en compte sont ceux de la nouvelle saison.

Le prix du point servant au calcul de l'indemnité est :

	N° 1 à 20	N° 21 à 100	N° 101 et plus	17 et plus	13 à 16	11 à 12
Messieurs	32,60 €	22,40 €	19,40 €	17,30 €	12,20 €	8,20 €
Dames	N° 1 à 20 26,50 €	N° 21 à 100 18,40 €	N° 101 et plus 16,30 €	14 et plus 14,30 €	10 à 13 11,20 €	8 à 9 7,10 €

Procédure d'application : Règlements administratifs - Chap. 2 - Titre 2 - "LES MUTATIONS" - Art. 8 à 16